

COMMUNAUTÉ DE COMMUNES DES COTES EN HAYE

Compte rendu de la réunion du conseil communautaire du jeudi 18 août 2005

Etaient présents : Mesdames FOURNIER, HENRY, MORCEL.
Messieurs COLIN, ARESI, BRASSEUR, LUCIE, GEORGE, HANGEN,
MACQUIN, VAUTRIN, GIRARD, VINCENT.

Monsieur LISCH : Percepteur à la Trésorerie de Thiaucourt

ORDRE DU JOUR :

- Etude assainissement : ratification d'un avenant,
- Passage caméra,
- Contrôle TVA sur ZAC de Noviant aux Prés,
- Contrat de territoire,
- Questions diverses.

La Présidente remercie les personnes présentes de s'être déplacées en plein mois d'août, soulignant l'importance de cette réunion.

Elle remercie également Monsieur Lucie de recevoir le conseil communautaire dans les locaux de la mairie de Domèvre en Haye.

1/ CONTROLE TVA / ZAC

Madame Fournier informe les conseillers que le budget de la ZAC de Noviant aux Prés a fait l'objet d'un contrôle TVA portant sur les exercices 2002, 2003 et 2004, suite à notre demande de remboursement d'un crédit de 55 000 Euros

Mme Frichement, contrôleur, conclut, pour sa part que la Ccchaye doit payer 25 000 Euros de TVA à l'Etat.

La Ccchaye dispose d'1 mois pour réagir.

En date du 29 juillet 2005, Mme Fournier a demandé, par courrier recommandé avec AR, une prolongation du délai d'1 mois. Ce courrier est resté sans réponse !

Monsieur Lisch, trésorier à Thiaucourt, remet à chaque conseiller un dossier afin de faciliter la synthèse de cette situation. Il explique notamment que des écritures comptables permettant d'intégrer l'actif (*bâtiment ZAC + terrain + travaux de réhabilitation + honoraires EPFL + honoraire notaire*) ont été passées en décembre 2004 sur le budget de la ZAC.

Ces écritures ont généré un crédit de TVA d'environ 55 000.00 euros car, pour les collectivités locales, la TVA est décomptée au moment de l'émission des bordereaux de titres et de mandats, contrairement au régime fiscal des entreprises qui ne peuvent récupérer la TVA que lorsqu'elle a été réellement acquittée.

Ces informations sont extraites de la réglementation en vigueur de la TVA.

Monsieur Lisch propose aux conseillers un courrier de réponse aux conclusions de Mme Frichement. Il développe oralement ses éléments de réponse point par point.

Les conseillers communautaires approuvent, à l'unanimité, les éléments de réponses proposés.

La présidente remercie vivement Monsieur Lisch pour sa disponibilité et la qualité de ses conseils.

2/ ASSAINISSEMENT

a) Avenant au marché

Madame Fournier informe les conseillers qu'une réunion d'information a eu lieu qui avait pour objectif de faire le point sur les travaux déjà effectués.

Il en résulte la nécessité de faire un avenant au contrat initial pour des points de mesures supplémentaires. De plus, un marché est à passer pour les passages caméra demandés par le bureau d'études (communes de Tremblecourt, Domèvre et Manonville).

Le conseillers communautaires, à l'unanimité, autorisent la présidente à signer cet avenant, ils approuvent le choix de l'entreprise SCORE de Faulquemont pour les passages caméra (mieux-disant après mise en concurrence pour un marché de 10 665.43 Ee.

3/ CONTRAT DE TERRITOIRE

Madame Fournier informe les conseillers que la FD Familles Rurales a procédé au licenciement de Mademoiselle Cathy Deloos, animatrice de proximité.

Madame Fournier rappelle que le contrat de territoire arrive à échéance le 31 décembre 2005 ; elle ne souhaite pas que l'on recrute un nouvel animateur de proximité pour 4 mois, car il lui paraît indispensable de procéder d'abord à une évaluation du dispositif afin de pouvoir décider de la reconduction ou de la non reconduction du contrat de territoire.

Monsieur Lucie souligne le fait que les maires n'ont pas été assez présents au comité de pilotage.

Madame Fournier demande aux conseillers de bien vouloir faire circuler l'information auprès des familles de leur commune ; il est important que les familles du territoire s'impliquent et qu'elles fassent connaître leurs besoins en matière d'animation.

4/ CONTRAT TEMPS LIBRE

Le contrat temps libre arrive à échéance le 31 décembre 2005. Etant donné que les objectifs ne sont pas du tout atteints, la CAF propose de reconduire le contrat jusqu'au 31 décembre 2006.

Les conseillers communautaires, à l'unanimité, acceptent de reconduire le contrat temps libre jusqu'au 31 décembre 2006.

5/ QUESTIONS DIVERSES

Représentant au capemm : Le représentant de la Cechaye au capemm était Monsieur Arroyo. Monsieur Lucie accepte de le remplacer.

Les conseillers ne souhaitent pas participer à la révision du PLU de la commune de Gézoncourt.

Budget Cechaye : un virement de crédit au c/65 est nécessaire pour insuffisance de crédit.

SCOT : Madame Fournier informe les conseillers que le SCOT est abrogé (cf courrier de la préfecture).

6/ DECHETTERIE

- Frais de fonctionnement : la CCTV fera parvenir à la CCCHaye un décompte trimestriel des frais de fonctionnement.

- Frais administratif de fonctionnement : la CCTV propose d'établir une facture forfaitaire de 10% des dépenses administratifs prévues de fonctionnement, avec une révision annuelle.

- Frais administratif d'investissement : La CCTV propose un coût des frais administratifs d'investissement à la charge de la CCCHaye de 32,00 euros de l'heure, soit un coût total de 7 400.00 euros avec une remise de 1 000.00 euros, soit à la charge de la CCCHaye : 6 400.00 euros.

Madame FOURNIER procède au vote :

Les conseillers communautaires acceptent la proposition de la CCTV concernant le calcul des frais de fonctionnement, sachant qu'un point sera fait au bout d'un an de fonctionnement.

Les conseillers communautaires rejettent la proposition de la CCTV concernant le calcul des frais d'investissement, et sollicitent une réunion du comité de gestion pour tenter de trouver un compromis entre les 2 com communes à ce sujet.

7/ CENTRE MULTI ACCUEIL

Pour faire face au surplus d'activité à prévoir dès le mois de septembre, la présidente propose, en remplacement du CES de Mme ROBERT pour 20 heures par semaine, un Contrat d'Accompagnement vers l'Emploi pour 35 heures par semaine à partir du 01 septembre 2005.

Ce contrat est accordé par l'ANPE et pris en charge jusqu'à 70/80 %.

Les conseillers communautaires, à l'unanimité, autorisent la présidente à signer un CAE avec l'ANPE et Mme ROBERT Claudine.

Mme Scherrer, agent d'entretien, a un CDD qui se termine, la présidente propose un nouveau CDD aux mêmes conditions, à savoir 14 heures par semaine pour le mois de septembre 2005. Un point sera fait après la rentrée sur le fonctionnement du CMA.

Les conseillers communautaires, à l'unanimité, acceptent d'établir un CDD d'1 mois au nom de Mme Scherrer pour 14 heures par semaine et autorisent la présidente à ratifier les documents correspondants.

Intervention de Monsieur Aresi, maire de Martincourt

Monsieur Aresi informe les conseillers que la colonie de Martincourt est à vendre. Il propose aux conseillers de venir la visiter, il adressera prochainement un courrier aux maires de la Ccchaye pour les informer de la date de visite.

La Présidente,
Marie-José FOURNIER